

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU SERVICE ENFANCE RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Veillez trouver ci-dessous les modalités à suivre pour remplir et retourner les documents nécessaires à la constitution du dossier d'inscription au service enfance.

- 1) Tous les documents sont disponibles au téléchargement sur le site de la Mairie [www.asserac.fr](http://www.asserac.fr), depuis l'onglet « actualités ».
- 2) Veuillez compléter et signer les documents suivants :
  - Fiche de renseignements\*
  - Fiche sanitaire de liaison\*
  - Fiche d'autorisations parentales\*
  - Les modalités pour le règlement des factures (si modification des informations bancaires ou modalités)
- 3) Veuillez retourner en plus des documents précédents :
  - Votre attestation d'assurance scolaire\*
  - Votre attestation de quotient familial (obligatoire pour la facturation de l'accueil de loisirs)
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition, quittance de loyer, attestation d'assurance logement)\*.
  - La copie du carnet de vaccination/attestation du médecin pour les enfants entre 6 et 7 ans et nouveaux inscrits.
- 4) Veuillez prendre connaissance des tarifs et du guide du service enfance.
- 5) Les nouveaux règlements seront transmis via les écoles et disponibles sur le site internet fin juin. Ils devront être retournés signés à l'accueil de la Mairie, **au plus tard le vendredi 5 juillet**. Sans retour des règlements, le dossier d'inscription ne sera pas validé et les inscriptions pour la nouvelle année scolaire impossibles.

### Comment retourner les documents ?

Votre dossier devra être déposé à l'accueil de la Mairie lors d'une des sessions de dépôt programmées aux dates suivantes entre 9h et 12h :

**Mercredi 5 juin, samedi 8 juin, mercredi 12 juin, samedi 15 juin, mercredi 19 juin, samedi 22 juin, mercredi 26 juin, samedi 29 juin.**

En dehors de ces dates, aucun dossier ne sera réceptionné. Les dossiers incomplets, envoyés par mail ou déposer dans la boîte aux lettres, ne seront pas traités.

### Vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les documents à votre domicile, comment faire ?

Les documents sont disponibles en version papier à l'accueil de la Mairie, où vous pourrez également imprimer vos attestations.

### Que devez-vous faire en plus sur votre portail famille ?

- Vérifier et modifier, si besoin, vos informations personnelles (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, etc.) dans l'onglet « mes coordonnées ».
- Vérifier et/ou modifier les personnes autorisées à récupérer votre enfant dans l'onglet « ma famille », puis « modifier mes informations » et « personnes autorisées ».
- Vérifier et/ou compléter l'onglet « informations sanitaires ». Attention, si les informations ne sont pas identiques à la « fiche sanitaire de liaison », l'inscription ne pourra pas être validée.

Les informations que nous collectons servent à :

- Avoir les informations concernant l'enfant et les transmettre aux animateurs et au personnel encadrant l'accueil pendant l'année
- S'assurer que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec le type d'accueil proposé (savoir nager, vaccination)
- Avoir les coordonnées des parents et tuteurs afin de pouvoir les joindre en cas de besoin (maladie de l'enfant, hospitalisation)
- Assurer la gestion administrative : facturation et aide

\* document obligatoire